



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LP

Question écrite n° 31904

Texte de la question

Mme Ségolène Royal fait part à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de son inquiétude sur le projet de réorganisation de la carte des formations en lycées professionnels pour la rentrée 2004 : sur l'académie, pour 9 ouvertures de section et 13 augmentations de capacité d'accueil (+ 260 places), le rectorat prévoit 21 fermetures et 3 diminutions (- 422) ce qui donne un solde de - 162 places offertes aux élèves, à quoi il faut ajouter les 9 fermetures ou diminutions de sections déjà gelées à la rentrée 2003 (- 104). Plusieurs lycées professionnels ont déjà été touchés par ces mesures radicales à Loudun, Thouars, Bressuire ou Montmorillon où les filières qui concernent les formations aux métiers du tertiaire comme le secrétariat et la comptabilité ont particulièrement été touchées. La proposition actuelle ne permet pas aux élèves de terminer leur cycle, ils seront donc dans l'obligation d'arrêter leurs études, ou, pour les plus motivés, de s'expatrier sur les lycées professionnels de Poitiers, Châtellerauld qui n'ont pas actuellement la capacité d'accueil. A noter que ce seront les jeunes des familles modestes qui subiront de plein fouet ces fermetures (coût d'internat, coût des transports). Devant ces difficultés, nombre d'élèves seront dans l'obligation d'abandonner leur projet de formation, ce qui risque de mettre en péril leur insertion dans la vie active. Or, la qualification est l'élément essentiel pour trouver un emploi et le dernier rapport rendu par le Conseil économique et social a montré qu'on manquerait dans les années à venir de main-d'oeuvre qualifiée. Ces fermetures entraîneront par ailleurs des départs d'enseignants, de personnel administratif et technique aggravant ainsi la désertification éducative. En conséquence, elle demande qu'on permette aux élèves de terminer leur cycle de formation afin d'éviter un abandon de ces formations en fin de première année et des perturbations qui compromettraient l'obtention des examens et qu'on corrige la carte des formations des lycées professionnels pour maintenir un éventail de formations aux jeunes de la région.

Texte de la réponse

Une politique visant à optimiser l'offre de formation dans les lycées professionnels de l'académie de Poitiers a été mise en place pour la rentrée 2004. Dans ce cadre, la capacité d'accueil des établissements n'a pas été fortement modifiée. Les fermetures ou les diminutions de capacités d'accueil ont concerné, pour la plupart, des formations à faibles effectifs ou de simples transformations. Sur la base des effectifs réellement accueillis, la diminution globale de la capacité d'accueil des lycées professionnels ne portera que sur 24 places. En outre, on observe qu'à la rentrée 2003, 331 places sont restées vacantes. Il est à noter que les neuf fermetures ou diminutions de capacités d'accueil des sections qui ont fait l'objet d'un gel n'ont aucune incidence sur la capacité d'accueil, ces sections n'ayant accueilli aucun élève à la rentrée dernière, voire lors de la précédente rentrée. S'agissant des formations tertiaires, les autorités académiques s'emploient depuis deux ans à adapter la capacité d'accueil des formations de niveau V, en BEP, dans le secteur des métiers du secrétariat et des métiers de la comptabilité, qui assurent moins de débouchés professionnels pour les jeunes à ce niveau. En effet, on observe que la région Poitou-Charentes a recensé plus de 7 000 demandeurs d'emploi titulaires de ce niveau de qualification dans les métiers de la bureautique. Ces mesures seront poursuivies à la rentrée 2004. Concernant les poursuites d'études à l'intérieur d'un même cycle, elles seront presque toutes assurées à la

rentrée 2004, sauf en baccalauréat professionnel comptabilité, à Loudun, et en baccalauréat professionnel productique, à Civray, où, en raison de la fermeture de ces sections justifiée par un nombre très faible d'élèves, les jeunes titulaires d'un BEP devront poursuivre leur formation dans un autre établissement. En revanche, la baisse des effectifs d'élèves du second degré pourrait affecter les lycées professionnels de l'académie. Dans ce contexte, les autorités académiques vont initier à compter de la rentrée 2004 une politique de mise en réseau, visant à identifier clairement dans chaque lycée des pôles de formation cohérents et les plus complets possibles, et à développer les possibilités de poursuite d'études, en particulier vers le baccalauréat professionnel. Dans cette perspective, des mesures seront envisagées pour faciliter le transport et l'accueil en internat où de nombreuses places sont actuellement offertes.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31904

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 220

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5129